

L'État nous doit-il quelque chose ?

Sujet du Bac 2024

Introduction

L'État, en tant qu'entité abstraite mais omniprésente, joue un rôle primordial dans l'organisation de la vie en société. Les citoyens s'attendent à ce que l'État leur fournisse protection, services publics et bien-être général. En retour, ils acceptent souvent des restrictions sur certaines de leurs libertés et le paiement d'impôts. Mais cette relation, qui repose sur un équilibre délicat entre l'individu et l'ensemble de la société, soulève une question fondamentale : l'État nous doit-il quelque chose ? Pour explorer cette problématique, nous allons nous pencher sur les fondements théoriques du contrat social, l'implication de l'État dans le bien-être individuel, la légitimité des attentes citoyennes envers l'État, et enfin sur les limites de l'obligation de l'État envers ses citoyens.

1. Les fondements théoriques du contrat social

Le concept de « contrat social » est fondamental pour comprendre la relation entre l'État et ses citoyens. La théorie du contrat social, développée par des philosophes tels que Thomas Hobbes, John Locke et Jean-Jacques Rousseau, soutient que les individus acceptent volontairement de soumettre une partie de leur liberté à certaines lois, en échange de protection et d'autres avantages fournis par l'État. Pour Hobbes, l'État est une nécessité pour protéger les individus d'eux-mêmes, étant donné que dans l'état de nature, la vie serait soumise à la violence et l'insécurité (« la vie de l'homme est solitaire, misérable, désagréable, brutale et courte » selon Hobbes, dans *Leviathan*). Par conséquent, sur la base de ce contrat imaginaire, l'État gagne la légitimité d'exister et de gouverner, mais il doit aussi des services et une protection en retour à ses citoyens.

Ainsi, selon cette théorie, l'État nous « doit » quelque chose en raison de cet échange implicite qui se forme lors de la création même de ce contrat. D'une certaine manière, c'est ce contrat qui justifie l'existence de l'État, et par conséquent, sa responsabilité envers ses membres. Cependant, la nature précise de ce que l'État doit à ses citoyens peut varier selon la conception du contrat social que l'on choisit d'adopter. Locke, par exemple, place un fort accent sur la protection de la propriété privée, offrant une vision dans laquelle l'État serait redevable en termes de maintien de la loi et de la justice.

Ce « contrat » se veut ainsi équilibré, où l'État doit protéger et promouvoir le bien-être de la société, tandis que les citoyens acceptent de renoncer à certaines libertés individuelles pour le bien commun. En ce sens, la dette de l'État envers ses citoyens serait avant tout juridique et sécuritaire, centrée sur la garantie d'une justice équitable et d'une protection contre l'anarchie ou l'injustice.

2. L'implication de l'État dans le bien-être individuel

L'État moderne ne se limite pas simplement à protéger ses citoyens contre les menaces externes ou internes, mais il joue aussi un rôle actif dans le bien-être individuel. Cela soulève la question de savoir jusqu'à quel point l'État est responsable des conditions sociales et économiques de ses citoyens. En d'autres termes, l'État nous doit-il quelque chose au-delà de la simple protection ?

Sous l'influence des idées de justice sociale et d'égalitarisme, certains philosophes et économistes, comme John Rawls, ont soutenu que l'État a un devoir de redistribuer les ressources pour assurer que les inégalités naturelles ou économiques ne soient pas arbitrairement nuisibles. Dans *Théorie de la Justice* (1971), Rawls envisage un État où les institutions doivent être organisées de manière à ce que toute inégalité soit au bénéfice des plus démunis. Ainsi, l'État aurait une obligation morale d'assurer une certaine forme de justice distributive, répondant à des besoins sociaux comme l'accès à la santé, à l'éducation, ou à une sécurité financière minimale.

Cependant, il est important de noter que cette conception n'est pas universellement acceptée. Pour les libertariens comme Robert Nozick, l'État ne devrait pas intervenir de manière significative dans les affaires économiques des individus, car cela reviendrait à violer les droits de propriété privée et la liberté individuelle. L'obligation de l'État devrait donc être strictement limitée à la protection des droits négatifs des citoyens, c'est-à-dire à les protéger contre les atteintes, mais non pas à leur fournir activement des prestations.

Néanmoins, dans la plupart des États modernes, on observe une forte tendance à considérer que l'État a un devoir envers ses citoyens au-delà de la simple protection. Cette attente est reflétée dans le consensus social autour de l'existence d'un certain

nombre de droits économiques et sociaux, comme le droit à l'éducation ou à la santé, que l'État se doit de garantir.

3. La légitimité des attentes citoyennes envers l'État

Étant donné les discussions précédentes sur le contrat social et l'implication croissante de l'État dans le bien-être individuel, il semble naturel que les citoyens développent des attentes quant à ce que l'État devrait leur fournir. La légitimité de ces attentes repose sur deux aspects principaux : d'une part, l'idée que ces attentes sont fondées sur des droits reconnus, qu'ils soient formels (inscrits dans la constitution ou les lois) ou informels (issus d'une tradition ou d'une culture politique) ; d'autre part, l'idée que ces attentes découlent du contrat social, qui est censé lier l'État à ses citoyens.

À première vue, on pourrait affirmer que si l'État s'engage à respecter et à protéger certains droits (comme le droit à l'éducation, à la santé, à un environnement sain, etc.), les citoyens sont en droit de s'attendre à ce que ces promesses soient honorées. Ces attentes légitimes sont d'autant plus justifiées lorsque les citoyens remplissent leurs propres obligations, comme obéir à la loi, payer des impôts et participer à la vie démocratique.

Cela dit, toute légitimité des attentes citoyennes suppose que l'on accepte l'idée que l'État a effectivement la capacité (et la légitimité) d'intervenir dans ces domaines. Or, ce postulat est loin de faire l'unanimité. Certains arguments, comme ceux des anarchistes ou des libertariens, considèrent toute intervention de l'État au-delà du strict minimum nécessaire à la protection des droits négatifs comme illégitime. Selon cette perspective, l'État ne nous doit rien de plus que ce qui est rigoureusement nécessaire pour éviter le chaos ou l'atteinte à nos libertés fondamentales.

En revanche, lorsque l'on adopte une approche plus étendue du rôle de l'État, les attentes des citoyens peuvent légitimement s'appuyer sur l'idée que l'État est le garant du bien-être social. Dans les systèmes démocratiques, l'expression populaire par le vote ou d'autres formes de participation civile légitime également ces attentes. Ainsi, on peut dire que les attentes citoyennes sont largement légitimes dans la mesure où elles sont reconnues et prises en compte par les institutions étatiques.

4. Les limites de l'obligation de l'État envers ses citoyens

Enfin, il est crucial de reconnaître que les obligations de l'État envers ses citoyens ne sont pas illimitées. Comme toute institution humaine, l'État possède des ressources limitées et doit donc faire des choix quant aux priorités à accorder à ses diverses obligations. Les limites des obligations de l'État peuvent être comprises à la fois en termes pratiques et éthiques.

D'une part, il convient de rappeler que les ressources économiques, humaines et matérielles de l'État sont limitées. Toute demande citoyenne doit être analysée à la lumière de ces contraintes matérielles. Par exemple, si un État décide d'investir massivement dans la santé publique, il se peut qu'il n'ait pas suffisamment de ressources pour investir de la même manière dans d'autres domaines comme l'éducation ou l'infrastructure publique. Cette obligation de gestion optimale des ressources impose donc une limite pratique aux attentes des citoyens.

D'autre part, les limites des obligations de l'État peuvent également être d'ordre éthique. Si l'on considère que l'État doit respecter certaines libertés fondamentales – comme la liberté d'expression, de religion, ou de propriété – toute intervention de l'État susceptible de porter atteinte à ces libertés doit être soigneusement encadrée. Par exemple, un État ne peut pas violer le droit à la propriété sous prétexte de redistribuer les richesses, sans que cela soulève des questions éthiques majeures.

De plus, la diversité des attentes citoyennes peut parfois entrer en conflit, nécessitant un arbitrage complexe de la part de l'État. Par exemple, certains peuvent réclamer davantage de sécurité, tandis que d'autres peuvent exiger plus de libertés individuelles. De même, les attentes peuvent varier en fonction des contextes économiques, sociaux, ou politiques, compliquant encore la capacité de l'État à répondre à toutes les demandes des citoyens. Cette complexité illustre que l'obligation de l'État a des limites inhérentes, tant en capacité qu'en légitimité.

Conclusion

En définitive, la question de savoir si l'État nous doit quelque chose ne peut être tranchée de manière simple ou absolue. Si la théorie du contrat social nous offre une première justification de la dette de l'État envers ses citoyens – au moins en termes de sécurité et de justice –, l'évolution moderne des États semble inciter à penser que l'État doit également garantir le bien-être de ses citoyens. Cependant, pour que ces attentes soient légitimes, elles doivent tenir compte des limites pratiques et éthiques qui pèsent sur l'État. En résumé, l'État nous doit peut-être quelque chose, mais cela est conditionné par des obligations mutuelles et par une reconnaissance des contraintes auxquelles il est soumis.